

LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

SAINT ANDRÉ

JUIN 2026

N° 368

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ☞ Depuis quelques mois, le dérèglement climatique rappelle cruellement sa réalité. Après plus de cinquante jours de pluie, avril nous a gratifié de trois semaines de températures élevées inhabituelles pour la saison et génératrices de fissures de sécheresse dans nos sols. Après une période plus froide, peu aurait imaginé connaître quelques jours de canicule fin mai !

Ce **yo-yo météorologique** va t'il se jouer de nous dans les mois qui viennent ? Ce n'est pas facile à dire et nous devons donc prendre le temps comme il viendra !

L'impact de la météo sur les activités humaines est indéniable. Plusieurs secteurs économiques dépendent de cette météo qui va donc déterminer leur plus ou moins bonne santé.

A un degré moindre les associations peuvent être également impactées. Une mauvaise météo peut ruiner une organisation bénévole de plusieurs mois et fragiliser les faibles budgets associatifs. C'est pour cela qu'il faut les aider en participant à ce qu'elles proposent. Et **jusqu'en juillet les activités sont nombreuses et variées à LOUZAC SAINT ANDRÉ : repas champêtre, fête de la musique, kermesse, marché des producteurs, brocante.** Et il y a quelques quartiers qui organise aussi des fêtes de voisins.

Alors **ne boudez pas votre plaisir ; il y en a pour tous les goûts. Et en plus c'est à côté de chez soi.**

Lilian JOUSSON

MAIRIE

L'ouverture du secrétariat de la mairie au public reprend son rythme normal en juin.

En conséquence les administrés de la Commune seront donc reçus de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H les lundi, mardi et mercredi, de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H le vendredi.

NOYERAIE DES BORDERIES

La Noyeraie des Borderies, sise chez Devaud, poursuit en juin ses animations :

- dès le 03 juin, **déjeuner sous les noyers** avec un menu 100 % local (sur réservation)
- vendredi 05 juin, **visites gratuites combinées de la Noyeraie et du Vignoble Desrentes** (déjeuner-dégustation en option sur réservation)
- samedi 06 juin, **journée ludique pour tout savoir sur la noix** avec visites gratuites et ateliers
- mardi 09 juin, **afterwork** « spécial toutous » avec shooting photo et restauration de 18 à 22 H (sur réservation).

Renseignement et réservation : contact@noyeraie.com
☎ 09 83 06 38 76

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

La 7^{ème} édition de ce marché organisé par le Comité d'animation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Commune est prévue le **vendredi 03 juillet à partir de 18 H, avec animation musicale et possibilité de restauration sur place.**

CHATS ERRANTS

Avec le partenariat de la Fondation « 30 millions d'amis » et l'aide de bénévoles **une première opération de capture de chats errants est programmée en juin. Les habitants du secteur concerné seront individuellement informés** afin que leur animal domestique soit renfermé ce jour-là.

Et l'opération sera ensuite renouvelée sur d'autres secteurs.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Comité d'animation organise sa manifestation musicale le **vendredi 19 juin à partir de 19 H** sur la place des Borderies. Se succéderont sur la scène Anthony & Mathilde et Acoustique - pas trop.

Entrée gratuite. Buvette et restauration sur place.

KERMESSE

L'Association des Parents d'Élèves organise la traditionnelle kermesse le **samedi 27 juin**, ouverte à tous : - 16 H 00 → spectacle des enfants

- 17 H 30 → kermesse avec jeux, ateliers, buvette & barbe à papa

- 20 H 00 → repas (☎ 06 50 36 86 84) suivi d'un karaoké.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 08 juin

- lundi 22 juin

AGENDA

REPAS CHAMPÊTRE

Samedi 06 juin 12 H 00
Sanglier à la broche de la Diane des Borderies

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 08 juin 14 H 00
Permanence à la mairie
Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 19 juin
Soirée musicale offerte par le Comité d'animation à partir de 19 H sur la Place des Borderies - Buvette et restauration sur place

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 22 juin 14 H 00
Permanence à la mairie
Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

ÉCOLE

Samedi 27 juin
Kermesse de l'école Robert Roux

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

GEOFFROY Robert 12 mai

Décédé dans sa 95^{ème} année, il fut un homme et viticulteur respecté qui eut trois fois la confiance de ses concitoyens. Conseiller municipal de 1977 à 1995, il occupa la fonction de maire adjoint à partir de 1983.

CHRISTODOULOU Hervé 12 mai

Impliqué dans la vie locale, il fit bénéficier plusieurs associations de ses talents de cuisinier.

JUMELAGE

Du 14 au 17 mai un groupe d'habitants de la Commune a fait un déplacement à VILLERET en Suisse. Le séjour s'est convivialement bien passé. Le Comité de jumelage pense désormais à l'accueil des suisses en 2028. **Toute personne intéressée peut d'ores et déjà rejoindre l'association.**

GENDARMERIE

Les permanences de la brigade mobile sont prévues de 9 H à 12 H à la mairie les mercredis 04 juin, 18 juin et 02 juillet.

Un site et une application police-gendarmerie est accessible depuis masecurite.interieur.gouv.fr.

Il est possible d'y **accomplir toutes ses démarches** (prendre rendez-vous, signaler, alerter, déposer plainte en ligne, etc...), d'**obtenir toutes les informations** (violences intrafamiliales, dangers d'internet, conduite de véhicule, troubles de voisinage, contacts utiles, procuration pour les élections, etc...) et de **faire un tchat 24/7** avec des policiers ou des gendarmes.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Après les « portes ouvertes » du 23 mai pour l'inscription des enfants qui feront leur entrée en maternelle à la rentrée de septembre prochain, **il n'est jamais trop tard pour inscrire les enfants** devant fréquenter pour la première fois l'école Robert Roux.

Il convient donc de contacter la direction de l'établissement (☎ 05.45.82.43.01) pour accomplir les formalités d'usage. Pour ce faire il faut se munir du livret de famille, du carnet de santé et du certificat de scolarité. Ce dernier est à retirer en mairie sur présentation du livret de famille.

RECENSEMENT DES MARES

Dans le cadre de la Stratégie Locale pour la Biodiversité, la Communauté d'agglomération de **Grand Cognac évalue l'état de conservation des mares du territoire**. Celles-ci sont en effet des composantes essentielles de la trame bleue.

La trame bleue c'est l'ensemble des milieux aquatiques et humides, dont les mares, qui permettent aux espèces associées de se déplacer, se reproduire et survivre.

Les mares permettent de lutter contre les inondations et les moustiques, de rafraichir l'air, d'être des réservoirs de biodiversité et aussi de filtration naturelle.

Si vous avez une mare sur votre terrain ou en connaissez une près de chez vous, vous pouvez participer au recensement lancé par Grand Cognac soit par téléphone (☎ 06 13 75 67 49), soit par mail (cindy.monnet@grand-cognac.fr).

POINT A TEMPS

Une première tranche de point à temps a été effectuée par le personnel communal fin mai. Dix tonnes d'enrobé à froid (coût : 1 680 €) ont été utilisées.

Une seconde tranche est programmée en juin.

TRAVAUX BRUYANTS

Tondre sa pelouse, passer le motoculteur, bricoler avec des machines sont des gestes de la vie courante. Mais si les bruits sont trop forts ou trop fréquents, ils peuvent être considérés comme une nuisance sonore par le voisinage.

La réglementation n'autorise les travaux bruyants que :

- du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- le samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- le dimanche et les jours fériés de 10 H à 12 H.

Bien évidemment en période de fortes chaleurs et dès lors qu'il n'y a pas d'abus, le bon sens doit prévaloir. Tout comme avertir ses voisins permet en général d'éviter tout conflit.